

CHARTRE DES RENCONTRES RELAIS PETITE ENFANCE LES COTEAUX BORDELAIS



Document issu d'un travail coopératif avec les assistantes maternelles du territoire, mené au sein des rencontres Relais Petite Enfance,

Septembre 2022-Juillet 2023 / dernière mise à jour : juillet 2026



RELAIS PETITE ENFANCE

« Initiés par la Caisse nationale des Allocations familiales, les relais petite enfance (ex ram) sont basés sur des **principes fondamentaux de neutralité et de gratuité**. Leurs missions ont été élargies par la loi d'accélération et simplification de l'Action Publique (dite loi Asap) de décembre 2020 : ils deviennent ainsi des points de référence et sources d'information pour les parents et les professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil, y compris la garde d'enfants à domicile. »

« Le RPE apporte aussi aux professionnels de l'accueil individuel **un soutien et un accompagnement** dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. »

Source : CAF, monenfant.fr



Le **Relais Petite Enfance Les Coteaux Bordelais** propose aux professionnels de l'accueil individuel du territoire des rencontres collectives d'une heure et demie, en itinérance, le lundi, mardi, jeudi et vendredi matin hors vacances scolaires, de septembre à début juillet.

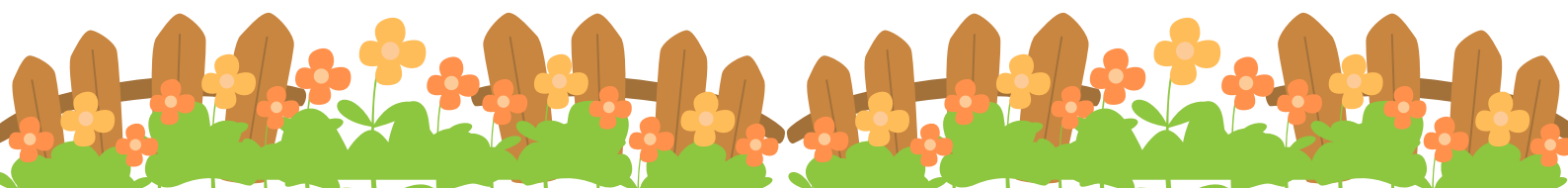
La participation à ces rencontres est **libre, gratuite, en accord avec les familles** et sur inscription. En septembre de chaque année, l'autorisation parentale est à remplir et signer par les familles puis à transmettre au RPE, même si l'enfant était déjà présent l'année précédente.

Ces temps d'accueil collectif sont organisés par les animatrices du RPE, garantes du lieu, cadre et respect de cette charte.

Seuls les professionnels de garde à domicile du territoire peuvent s'y inscrire., seuls les enfants comptant dans leurs agréments peuvent être présents lors de ces temps collectifs.

Chaque enfant est sous la responsabilité de son assistant maternel ou garde à domicile.

Chaque adulte présent est garant du respect de la charte et de la sécurité physique et affective de chacun.





Cette charte a pour objectif de définir les principes essentiels à l'accueil de l'enfant et posture de l'adulte au sein des rencontres du RPE.

Elle est élaborée en cohérence avec la Charte Nationale d'Accueil du Jeune Enfant.

Elle est évolutive et pourra être modifiée si nécessaire.

POSTURE DE L'ADULTE

Il adapte son positionnement physique dans l'espace,

Soutien et accompagne l'enfant par son attention, son regard, sa parole, sa participation,

Accueille avec respect l'ensemble des adultes et enfants présents,

Pose son téléphone portable le temps de l'atelier et ne l'utilise qu'avec parcimonie ou en cas d'urgence,

Participe activement à la rencontre et aux échanges tant avec les enfants qu'avec les adultes présents.

L'ENFANT AU CŒUR DE NOS ACTIONS

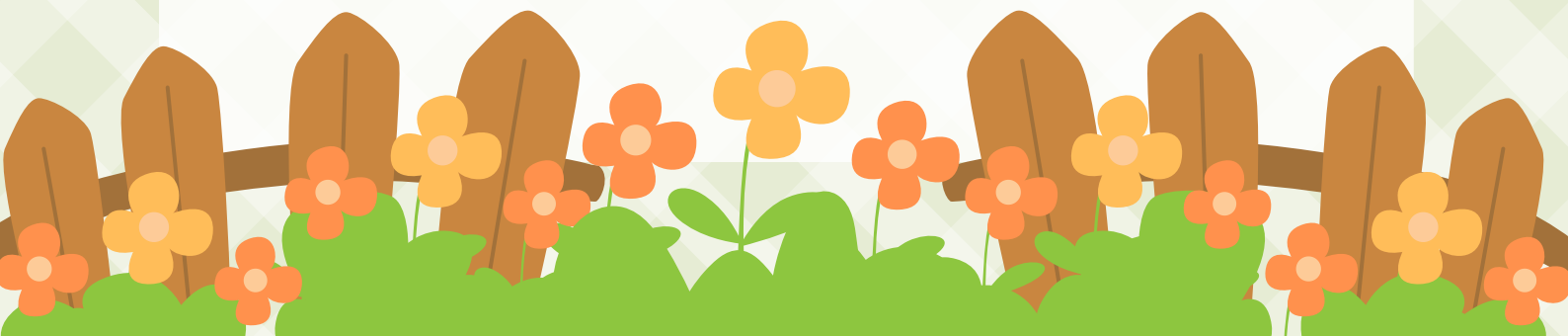
Respect du rythme de chacun,

Respect de ses besoins fondamentaux : physique, psychologique et affectif à chaque instant,

Respect de son libre choix de faire ou ne pas faire,

Respect de son besoin d'accéder à son objet transitionnel lorsqu'il le souhaite,

Respect et accueil de ses émotions en privilégiant son bien-être dans l'espace proposé et les interactions possibles.



FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION



Le planning est transmis aux professionnels par mail, il est également disponible sur le PADLET.



Les inscriptions aux rencontres se font via SMART AGENDA.

Lors d'une indisponibilité sur une réservation il est convenu d'en informer dès que possible les animatrices du RPE,

L'adulte prévoit pour les enfants des vêtements et chaussures adaptés permettant de se mouvoir aisément et de se salir.

L'adulte doit également avoir une tenue adaptée lui permettant de participer pleinement à la rencontre.



Afin d'éviter tout **usage abusif de prise de vue** d'une part pour respecter le droit à l'image de chacun d'autre part pour ne pas détourner l'attention de l'enfant à ce qu'il vit, le téléphone portable et/ou appareil photo sera déposé le temps de l'atelier et ne pourra être utilisé qu'avec parcimonie avec autorisation de l'animatrice et intervenant présents. Les prises de vue seront limitées aux enfants sous leur responsabilité et uniquement à usage de leur famille. Aucune diffusion ne sera permise en dehors des autorisations du droit à l'image donné par les familles.

Régulièrement votre animatrice fait des photos et vous les partage si besoin.

